

Vignes & Châteaux 26 mai 2022

Règlement courses 20km, 10km et marche nordique chronométrée

Catégories :

Cadets à vétérans : course 10 km, et marche nordique chronométrée 10km. **Départ 10h.**

Juniors à vétérans : course 20km. **Départ 9h30.**

Mini poussins à poussins : animations athlétisme, course 1km maximum. **Départ 10h15.**

Benjamins Minimes : animations athlétisme, course 2km maximum. **Départ 10h10.**

**PASS VACCINAL SELON LE PROTOCOLE
SANITAIRE EN VIGUEUR AU 26 MAI 2022**

Licence / certificat médical :

⇒ *Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)*

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

☞ d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un** « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (*Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées*);

☞ **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

NB : les licences FFCCO et FFTRI ne sont plus acceptées.

☞ ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Frais d'engagement :

- Courses et marche nordique chronométrée : 12 €.

- Cadets et enfants moins de 15 ans gratuit.

Chronométrage :

Par dossard électronique jetable pour les courses 20km et 10km, la marche nordique chronométrée et les courses enfants.

Dossard :

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur la poitrine pour être visible.

Course 20 km: dossard rouge

Course 10 km : dossard bleu

Marche nordique chronométrée : dossard orange.

Barrières horaires :

Course 20km départ 9h30:

- Barrière horaire à 11h15 au km 11.5 : site d'Antinéa. Le coureur sera orienté sur le circuit du 10km.
- Barrière horaire à 11h45 au km 15.5 : ravitaillement sortie du Château Lagrezette. Le coureur sera orienté sur le circuit du 10km ou abandon.

Course et marche nordique chronométrée 10km départ 10h :

- Barrière horaire à 11h30 au km 5.5 : site d'Antinéa - abandon (château Lagrezette fermé à 12h15).
- Barrière horaire à 11h45 au km 7.5 : Château Lagrezette.

Ravitaillement :

Pour les courses 20km, 10km, marche nordique chronométrée : points « eau » tous les 5km et à l'arrivée au Château Les Bouysses **ravitaillement en sachet individuel.**

Récompenses :

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée au Château Les Bouysses.

Responsabilité civile (courses et randonnées) :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304, par AIAC assurance responsabilité civile FFA n° GENERALI AN999014 avec une assurance « extension individuelle accident » pour les participants non licenciés.

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.
- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).

Annulation des courses et des randonnées

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Photographies (coureurs, randonneurs)

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître (ou votre enfant) sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.

Sécurité :

- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée
- Ouverture des courses par une moto et fermeture par un vélo
- Les courses enfants se déroulent sur des circuits protégés (hors circulation véhicules à moteur)

. Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement

Règlement Randonnée de l'Or Noir 12km

Catégories :

Cadets à vétérans : randonnée 12km

Mini poussins à poussins, Benjamins Minimes : randonnée 12km, sous la responsabilité des parents.

*PASS VACCINAL SELON LE PROTOCOLE
SANITAIRE EN VIGUEUR AU 26 MAI 2022*

Frais d'engagement :

Randonnées : 8 €.

Cadets et enfants moins de 15 ans gratuit.

Chronométrage :

Pas de chronométrage.

Dossard :

Port du dossard obligatoire sur la poitrine ou au bras : le dossard doit être visible.

Le dossard doit être présenté pour avoir accès aux ravitaillements/ dégustations.

Le dossard doit être remis à l'arrivée en échange du lot.

Barrières horaires :

Barrière horaire à 11h 30 au km 7 : Clos de Pougette les randonneurs seront orientés vers un raccourci (- 1,5km)

Barrière horaire à 11h45 au km 7 : Clos de Pougette les randonneurs seront rapatriés en mini bus sur le site du Château des Bouysses

Sécurité :

- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée

Abandons

Les abandons doivent être impérativement signalés aux points de ravitaillement/ dégustation ou au 06 22 62 47 26 ou 06 72 12 25 65

1. Domaine au Domeni
2. Antinéa base nautique
3. Douelle Clos de Pougette

L'heure limite d'arrivée au Château Les Bouysses est fixée à 12h30.